

19 nov 2010 -14:38

Appartient à [Conseil des ministres du 19 novembre 2010](#)

Prêts d'Etat à Etat

Troisième partie du programme 2010 des prêts d'Etat à Etat

Troisième partie du programme 2010 des prêts d'Etat à Etat

Le Conseil des Ministres a marqué son accord sur l'octroi des nouveaux prêts d'Etat qui ont reçu un avis favorable au sein du Comité Finexpo. Il s'agit des prêts suivants :

- un nouveau prêt d'Etat au Kenya pour un montant de 7.610.400 euros pour un projet d'électrification rurale au nord du Mont Kenya ;
- un nouveau prêt d'Etat au Kenya pour un montant de 5.435.000 euros pour la livraison de matériel et l'organisation du service des pompiers de Nairobi ;
- un prêt d'Etat non lié au Sénégal pour un montant de 4.000.000 euros pour l'équipement d'un centre national de coordination de l'assistance maritime à Dakar.

Le Conseil des ministres a également pris connaissance des éléments suivants :

- les résultats d'une étude de prix d'un projet de livraison et d'installation de 7 éoliennes au Kenya pour lequel le Conseil avait approuvé un prêt d'Etat d'un montant de 6.078.000 euros le 27 novembre 2009 ;
- les résultats d'une étude de prix d'un projet de modernisation des systèmes de radiologie de 23 hôpitaux au Ghana pour lequel le Conseil avait approuvé un prêt d'Etat d'un montant de 2.607.500 euros le 17 décembre 2009 ;
- le programme des prêts d'État des années précédentes et des conditions liées au programme des prêts d'État pour l'année 2010.

Le système des prêts d'Etat a été institué en 1964 et autorise le ministre des Finances et le ministre compétent pour le Commerce extérieur à octroyer conjointement une assistance financière à des pays en voie de développement afin de leur permettre d'acquérir, à des conditions très favorables, des biens d'équipement et des services qui sont indispensables pour leur développement économique et social. Pour la plupart des pays en voie de développement, la coopération financière est liée à la livraison de biens et services belges. Pour les pays les moins avancés l'aide est déliée depuis le 1er janvier 2002.

En raison de leur élément don très élevé, les prêts d'Etat représentent également un instrument de la coopération internationale belge.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Didier Reynders, Vice-Premier
ministre et ministre des Affaires étrangères, du Commerce
extérieur et des Affaires européennes
Rue des Petits Carmes15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 85 91
<http://www.diplomatie.be>